

ANNEXE B

Qualifications du responsable du programme pour un programme de formation postgraduée reconnu SSO/SSPRE

Toutes les désignations de fonctions sont également applicables aux personnes de sexe féminin

1. Expérience académique / administrative

- Privat-docent ou équivalent en médecine dentaire (PhD, Dr. odont.) ou longue expérience universitaire (évaluation correspondante avec C.V. par les organes d'accréditation)
- Expérience dans le domaine de spécialisation: Dentiste spécialisé ou équivalent (MS, MSc)
- Au moins 2 ans d'expérience administrative dans le contexte universitaire ou un cabinet privé

2. Aptitudes

- Conduite d'une équipe
- Transmettre et acquérir des connaissances
- Transmettre l'expertise clinique et l'acquérir
- Connaissances didactiques
- Compétence sociale

3. Engagement

- poste à plein temps ($\geq 80\%$) à l'établissement de formation
- état-major de collaborateurs (au moins 1 dentiste spécialisé, degré d'occupation $\geq 80\%$)
- Au moins 20% doivent être consacrés à la prise en charge des personnes suivant la formation postgraduée
- Rapport minimal au total de formateurs cliniques: personnes à former = 1: 3

4. Profil du travail

- Traitement direct des patients ≥ 1 jour
- L'équipe de formation pratique le domaine de spécialisation
- Propre activité de recherche et propres publications scientifiques
- Participation à des congrès scientifiques
- Engagement dans des sociétés professionnelles nationales et internationales
- Correspond à la norme d'éthique

5. Cahier des charges

Le responsable du programme garantit ce qui suit:

- discussions régulières avec les collaborateurs
- entretiens de qualification réguliers avec les personnes en formation
- contact avec d'autres domaines de spécialisation (p. ex. consultations/conciles interdisciplinaires)
- surveillance des travaux scientifiques de la personne à former
- cours de séminaires et présentations de cas
- hospitalisations externes
- références
- environnement sûr du point de vue de la physiologie du travail et de l'hygiène
- comportement professionnel et conforme
- entretien des contacts avec des collègues en clinique et cabinet privé

- encouragement du travail d'équipe et de la didactique par des formateurs professionnels
- mécanismes internes pour l'amélioration de la qualité du programme de formation postgraduée (processus approprié de réévaluation)
- Prise en charge de la personne en formation en clinique
- Continuité du programme de formation postgraduée
- Participation à des séances de formation postgraduée et des conférences spécialisées

Août 2008/2